

AR PREFECTURE

083-218300739-20200723-20\_23-DE

Regu le 27/07/2020

République Française – Département du Var

Ville du Luc-en-Provence



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2020

## SOMMAIRE

- PREAMBULE : LE CADRE REGLEMENTAIRE DU R.O.B.
- FINANCES PUBLIQUES
- LOI DE FINANCES POUR 2020
- CONTEXTE LOCAL
- ETAT DES LIEUX DES FINANCES COMMUNALES
- CHARGES DE PERSONNEL
- DETTE COMMUNALE
- EVOLUTION DE LA DGF
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES
- PERSPECTIVES SUR LES DEPENSES
- PERSPECTIVES SUR LES RECETTES
- OBJECTIFS D'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT
- PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT
- BUDGETS ANNEXES
- CONCLUSION

## PRÉAMBULE (1/2)

- Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
- L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991) du **7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB) des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.
- Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. **Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »
- Le décret n° 2016-841 du **24 juin 2016** relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire en précise le contenu et vient modifier la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales en y ajoutant un article D. 2312-3.

## PRÉAMBULE (2/2)

Art. D. 2312-3.-A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

- A. 1° **Les orientations budgétaires envisagées par la commune** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, **les informations relatives** :

- « 1° A la structure des effectifs ;
- « 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- « 3° A la durée effective du travail dans la commune.

- Il présente en outre **l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel** pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- C. Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

## LOI DE FINANCES POUR 2020

La loi de finances 2020, s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement et porte essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Dispositions concernant les dotations :

- DGF 2020 : montant de la dotation globale de fonctionnement est stable et fixé à 26,847 Mds € en 2020.
- Minoration des variables d'ajustement de 120 millions €.
- Des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019.

Dispositions concernant la péréquation :

- Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » : (DSU/DSR)
- Dotation de solidarité communautaire (DSC) : critères obligatoires et nouveau pacte financier pour les communautés urbaines qui ont des communes en « contrat de ville ».

Dispositions concernant la fiscalité :

- En 2020, l'assiette fiscale des locaux d'habitation sera affectée d'un coefficient de :
  1. +1.2% pour le foncier, conformément au mécanisme de révision automatique des bases fiscales,
  2. +0.90% pour la TH. C'est finalement un taux de « compromis » qui a été adopté pour 2020. En effet, compte tenu de la mise en place de la suppression de la TH, le gouvernement, dans sa version initiale de PLF 2020, avait prévu une absence d'actualisation des bases. Finalement, le taux retenu après navettes parlementaires s'élèvera à +0.90% en ce qui concerne la TH.

- Pour rappel, les bases fiscales avaient évolué de 2.2% en 2019 et de 1.24% en 2018.
- Suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales
- A compter de 2021 la TH est définitivement remplacée par la part départementale de la TFB
- Cela induit une spécialisation de la TF pour les communes et présente un risque sur les propriétaires bailleurs
- La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu

Dispositions diverses :

- Report de l'automatisation de FCTVA : Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA de 2019 à 2021
- Elargissement du fonds de compensation pour le FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux (dépenses faites en 2020)
- Projet de suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versées par les collectivités locales.

## LE CONTEXTE LOCAL

La commune du Luc en Provence gère 4 budgets :

1<sup>er</sup> : le budget principal qui gère toutes les activités relevant de services publics administratifs.

2<sup>ème</sup> : 3 budgets annexes qui constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ils ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et de s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité.

- L'assainissement et l'eau ont fait l'objet d'une Délégation de Service Public. Le délégataire retenu a été la SAUR.
- Le cinéma quant à lui est géré directement par la collectivité.

La commune adhère à la communauté de commune « cœur du var » à qui elle a délégué les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Aménagement, entretien et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Actions sociales d'intérêt communautaire,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire,
- Enfance-Jeunesse,
- Transport.

AR PREFECTURE

083-218300739-20200723-20\_23-DE

Regu le 27/07/2020

Elle adhère également à des syndicats intercommunaux :

- Syndicat mixte du massif des maures
- Syndicat mixte de la base de loisir
- SYMIELEC
- SICTIAM
- Syndicat de la source d'Entraigue

ETAT DES LIEUX DES FINANCES COMMUNALES

Les charges réelles de fonctionnement en légère augmentation après une baisse en 2017 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
12 159 831,26	12 678 981,27	12 006 188,32	11 730 095,10	11 869 796,33	11 931 669,42

Les charges à caractère général

2014	2015	2016	2017	2018	2019
3 001 105,35	2 661 045,66	2 136 364,05	2 090 792,86	2 457 878,62	2 553 421,63

Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Subvention prévisionnelle	780 000,00	780 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
Subvention versée	780 000,00	700 000,00	600 000,00	600 000,00	

## Provision SAGEP

Le contentieux SAGEP est toujours d'actualité, cette dernière ayant fait appel de la décision du tribunal administratif de Toulon du 25 juin 2019. Pour rappel, à la suite de cette décision, la commune du Luc en Provence a dû verser à la SAGEP une indemnité de résiliation de contrat s'élevant à 277 584,00 €. Le montant des provisions restant s'élève donc au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 882 416,00 €.

Le contentieux n'étant pas clos définitivement, il convient donc de poursuivre sur le budget 2020 les provisions entamées en 2016 pour un montant de 100 000,00 €.

Les recettes de fonctionnement en légères hausses dans l'ensemble :

- La DGF

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 500 892,00 €	898 714,00 €	68 407,00 €	567 615,00 €	582 288,00 €	579 786,00 €	79 274,00 €
Dotation de Solidarité Rurale/ Urbaine	401 236,00 €	569 994,00 €	426 214,00 €	485 497,00 €	524 462,00 €	559 723,00 €	599 642,00 €
Dotation de péréquation	175 000 ,00 €	201 568,00 €	199 099,00 €	226 702,00 €	255 881,00 €	296 114,00 €	311 893,00 €
Total DGF	2 077 128,00 €	1 670 276,00 €	1 305 720,0 €	1 279 814,00 €	1 362 631,00 €	1 435 623,00 €	490 809,00 €

- Les droits de mutations

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant	273 627,64 €	298 729,01 €	362 240,45 €	424 122,78 €	451 972,16 €	516 973,22 €

## LES CHARGES DE PERSONNEL

- Le temps de travail dans la collectivité : 1540 heures pour 2020.

Les services de la ville fonctionnement au choix de l'agent soit :

- sur la base de 37 h avec 12 jours RTT ou 35 h,
- sur une annualisation.

- Evolution des effectifs au 31 décembre :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs budgétaires	248	224	206	241	224	223
Effectifs pourvus	197	212	167	183	187	196

- Structure de l'effectif en activité :

Catégorie A : 6,20%  
Catégorie B : 7,40%  
Catégorie C : 86,40%

- Evolution de la masse salariale :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
6 283 398,28	6 673 841,81	6 490 925,55	6 567 534,74	6 846 243,85	7 174 160,72

- Tableau des rémunérations accessoires :

	Heures supplémentaires	Astreintes	Régimes indemnitaires	NBI
<b>2017</b>	27 727 ,89 €		556 951,56 €	42 767,60 €
<b>2018</b>	8 482,08 €	19 381,00 €	644 376,88 €	57 354,24 €
<b>2019</b>	25 949,71 €	23 590,64 €	719 390,64 €	63 722,63 €

A effectif constant entre 2014 et 2019, la masse salariale et les rémunérations accessoires ont fortement impacté le budget de fonctionnement. Les frais de personnel représentent près de 63%.

*Nombre de titulaires et stagiaires ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales)*

	Nombre de fonctionnaires		Nombre de journées d'absence	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pour maladie ordinaire	21	45	716	1300
Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie	2	2	617	427
Pour accidents du travail imputables au service	11	8	327	1033
Pour accidents du travail imputables au trajet				
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel				
Pour maternité et adoption (1)		2		224
Pour paternité et adoption	2			
Pour autres raisons, hors motif syndical ou de représentation (2)				

On note un fort absentéisme au cours de l'année 2019.

EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

Les tableaux ci-dessous constatent la dette réalisée à ce jour.

La comparaison des taux d'endettement par habitant fait apparaître une hausse en 2020.

Le luc	la strate
2018 : 551,83 €/habitant	864 €/habitant
2019 : 478,42 €/habitant	893 €/habitant
2020 : 535,76 €/habitant	893 €/habitant

Tableau Prévisionnel				
Exercice	Dettes en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité
2014	6 804 268,81 €	741 876,81 €	257 892,86 €	999 769,67 €
2015	6 062 392,00 €	760 031,84 €	224 162,70 €	984 194,54 €
2016	6 252 360,15 €	813 474,13 €	213 767,18 €	1 027 241,31 €
2017	6 938 886,02 €	765 550,85 €	212 240,78 €	977 791,63 €
2018	6 173 335,17 €	756 710,46 €	186 684,12 €	943 394,58 €
2019	5 416 624,71 €	692 850,68 €	162 223,11 €	855 073,79 €
2020	6 123 774,02 €	699 059,75 €	154 499,99 €	853 559,74 €
2021	5 424 714,27 €	559 866,33 €	136 280,06 €	696 146,39 €
2022	4 864 847,94 €	568 924,95 €	119 250,74 €	688 175,69 €
2023	4 295 922,99 €	553 322,09 €	101 920,21 €	655 242,30 €
2024	3 742 600,90 €	482 524,86 €	85 457,48 €	567 982,34 €
2025	3 260 076,04 €	456 221,84 €	71 532,88 €	527 754,72 €
2026	2 803 854,20 €	444 600,24 €	57 936,77 €	502 537,01 €
2027	2 359 253,96 €	349 251,14 €	45 475,60 €	394 726,74 €
2028	2 010 002,82 €	274 575,17 €	36 582,20 €	311 157,37 €
2029	1 735 427,65 €	276 019,24 €	30 025,25 €	306 044,49 €
2030	1 459 408,41 €	227 490,31 €	23 761,73 €	251 252,04 €
2031	1 231 918,10 €	212 322,81 €	18 515,72 €	230 838,53 €
2032	1 019 595,29 €	183 238,02 €	13 530,84 €	196 768,86 €
2033	836 357,27 €	154 181,51 €	10 684,56 €	164 866,07 €
2034	682 175,76 €	155 766,78 €	8 375,37 €	164 142,15 €
2035	526 408,98 €	157 381,90 €	6 036,33 €	163 418,23 €
2036	369 027,08 €	159 027,08 €	3 674,32 €	162 701,40 €
2037	210 000,00 €	70 000,00 €	1 900,04 €	71 900,04 €
2038	140 000,00 €	70 000,00 €	1 176,12 €	71 176,12 €
2039	70 000,00 €	70 000,00 €	452,21 €	70 452,21 €

## VILLE DE LE LUC

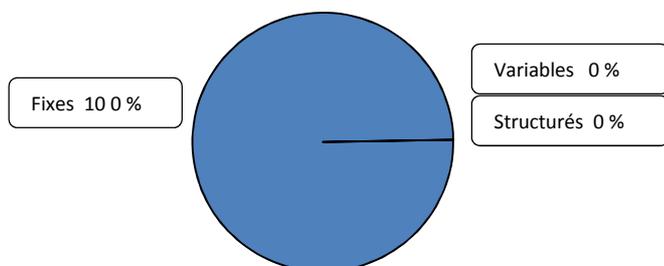
### Tableau de bord au 01/01/2020

#### Votre Situation au 01/01/2020 exclu

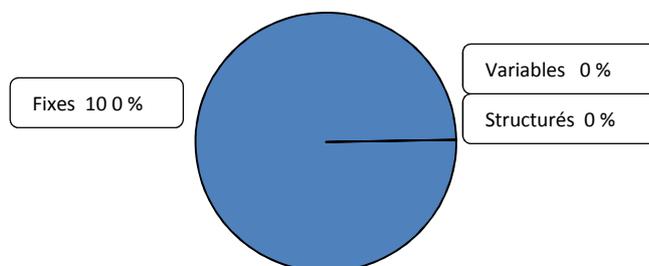
	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Au 31 Décembre 2020
Encours Dette Globale	6 123 774,02	6 123 774,02	5 424 714,27
Durée Résiduelle Moyenne	12 ans, 7 mois, 3 jours	12 ans, 7 mois, 3 jours	12 ans, 2 mois, 4 jours
Durée de Vie Moyenne	6 ans, 5 mois, 23 jours	6 ans, 5 mois, 23 jours	6 ans, 3 mois, 3 jours
Duration	6 ans, 1 mois, 25 jours	6 ans, 1 mois, 25 jours	5 ans, 11 mois, 1 jour
Disponible sur Crédits Revolving	0	0	0
Disponible sur Phase de Mobilisation	0	0	0
Disponible sur Lignes de Trésorerie	0	0	0
Encours Couvert	0	0	0
Taux Moyen Avant Couverture	2,969 %	2,626 %	2,626 %
Taux Moyen Après Couverture	2,969 %	2,626 %	2,626 %
Taux Actuariel Moyen Avant Couverture	2,303 %	2,303 %	2,332 %
Taux Actuariel Moyen Après Couverture	2,303 %	2,303 %	2,332 %

#### Structure de l'Encours par Type de Taux au 01/01/2020 exclu

##### Avant Couverture



##### Après Couverture

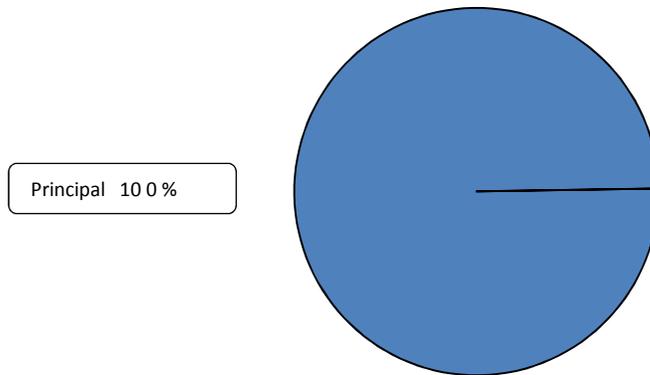


Stock au 1 janvier 2020 exclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés	Total
Encours Avant Couverture	6 123 774,02	0,00	0,00	6 123 774,02
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Encours Après Couverture	6 123 774,02	0,00	0,00	6 123 774,02
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
Nombre d'emprunts	13	0	0	13
Vie Moyenne Résiduelle	6 ans, 5 mois, 23 j.	-	-	6 ans, 5 mois, 23 j.
T. Moy. Avant Couverture	2,626 %	0	0	2,626 %
T. Moy. Après Couverture	2,626 %	0	0	2,626 %

## Tableau de bord au 01/01/2020

## Structure de l'Encours par Budgets au 01/01/2020 exclu

Structure par budgets

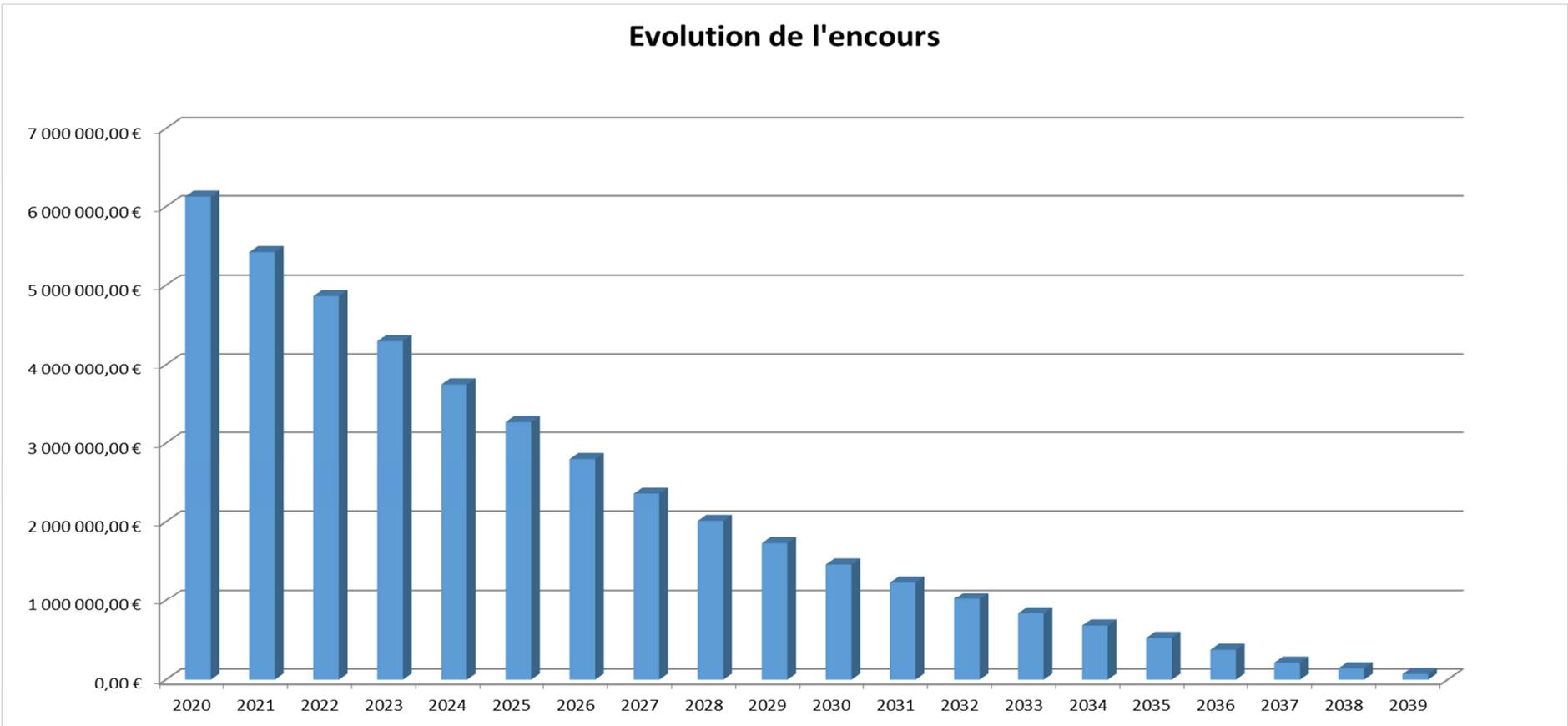


Budgets	Libellé	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Variations	Durée de Vie Moyenne Résiduelle au 1 janvier 2020	Taux Moyen (Avant Couverture) au 1 janvier 2020	Taux Moyen (Après Couverture) au 1 janvier 2020
PRINCIPAL	BUDGET PRINCIPAL	6 123 774,02	6 123 774,02	0	6 ans, 5 mois, 23 j.	2,626 %	2,626 %
		6 123 774,02	6 123 774,02	0			

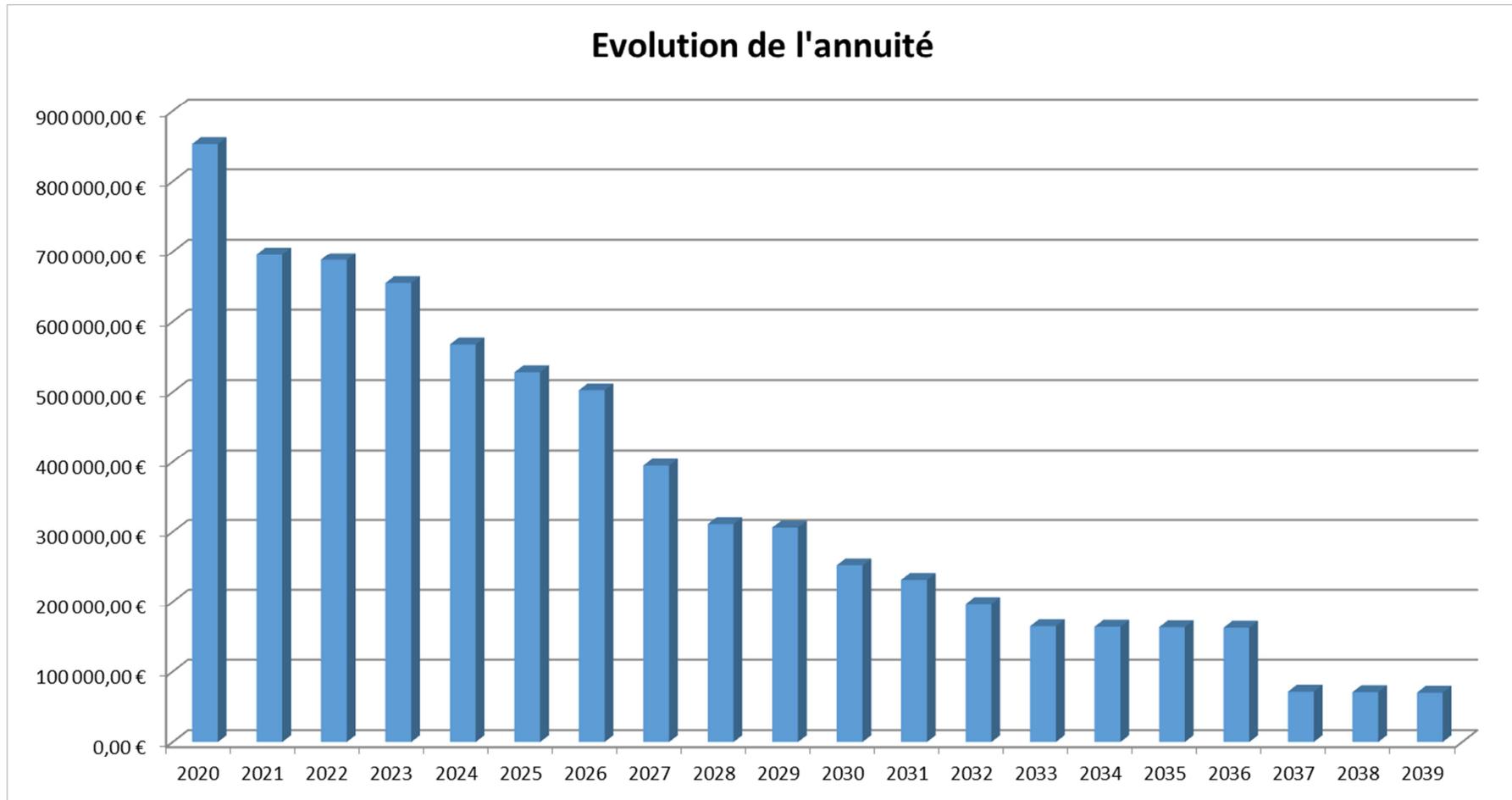
Tableau de bord au 01/01/2020

Projection de la dette

Evolution de l'encours



Projection de la dette



**Dépenses d'investissement**

L'investissement

2014	2015	2016	2017	2018	2019
3 360 194,13	2 683 095,25	2 220 548,58	1 712 718,96	2 762 610,79	3 221 715,15

dont

Les travaux

2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 295 966,64	814 715,69	522 016,62	418 691,37	1 165 304,69	2 039 017,27

### Perspective des dépenses de fonctionnement

- La masse salariale :

La prévision budgétaire 2020 est un reflet de la situation actuelle des effectifs. Notre objectif est de maîtriser cette dépense sans que le service rendu à la population ne soit impacté.

- Les charges financières :

La municipalité prévoit la réalisation d'un emprunt modéré pour financer les travaux dont les charges liées aux intérêts permettront de rester dans une valeur inférieure à celles de 2018 et 2019.

Pour mémoire évolution des intérêts (chapitre 66) :

2018	2019	2020
180 600,52	159 661,78	153 927,42

- Les dépenses générales :

L'état du patrimoine communal qui nous a été remis démontre une vétusté importante des bâtiments communaux.

Il sera nécessaire dans l'avenir de travailler sur des réhabilitations structurelles et énergétiques.

Il en est de même pour la flotte des véhicules qui ont peu de performances environnementales ou qui génèrent, du fait de leur âge, des frais d'entretien ou de réparations conséquents.

Notre objectif, si les crédits nécessaires peuvent être dégagés, est de réaliser des investissements pour moderniser l'ensemble.

## Perspectives des dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement inscrites dans ce budget sont les suivantes :

• Travaux de rénovation « château de pioule » accueillant la petite enfance :	
Toiture	150 000,00 €
Jeux/sol	6 000,00 €
Remplacement du chauffage en climatisation réversible	100 000,00 €
• Travaux d'amélioration dans les écoles	395 000,00 €
• Travaux de rénovation abritant la Police municipale	100 000,00 €
• Travaux de voirie	367 000,00 €
• Travaux Saint Honorat	1 350 000,00 €
• Travaux vidéo Protection	170 000,00 €
• Achat de terrain	500 000,00 €
• Mobilier	31 000,00 €
• Alarme anti-intrusion écoles	52 000,00 €
• Divers travaux	95 700,00 €
Total budgété	3 316 700,00 €

AR PREFECTURE

083-218300739-20200723-20\_23-DE

Regu le 27/07/2020

Financement : Les résultats du Compte Administratif 2019 ne permettent pas de réaliser de virement entre la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Il sera donc nécessaire de réaliser un emprunt qui viendra impacter à nouveau le budget de fonctionnement pour la partie relative aux intérêts.

## Les perspectives sur les recettes

### 1<sup>er</sup> - Les incertitudes :

- La suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par la part départementale de la TFB. L'impact est annoncé comme étant neutre pour le budget de la collectivité mais il est à noter que la ville ne bénéficiera plus de la dynamique fiscale, puisque le montant compensé in fine sera gelé sur les taux antérieurs.

- L'évolution de la DGF.

### 2<sup>ème</sup> - Les subventions inscrites au budget pour un montant total de 1 878 987,20 € :

Département :

René Char primaire 200 000,00 €

Fonds Barnier :

ST Honorat 1 350 000,00 €

Région :

Rénovation Jean Jaurès 152 000,00 €

DETR :

René Char primaire 110 667,20 €

FIPD :

Vidéo protection 32 000,00 €

FIPDR :

Vidéo protection 34 320,00 €

AR PREFECTURE

083-218300739-20200723-20\_23-DE  
Regu le 27/07/2020

## LES BUDGETS ANNEXES

**L'ASSAINISSEMENT**

Le fonctionnement :

Les dépenses principales de fonctionnement sont le remboursement des intérêts d'emprunt et l'entretien du réseau leur évolutions sont résumés ci-dessous.

<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
25 846,00	230 335,92	578 483,47

L'investissement :

En 2019, les dépenses d'investissement se sont limitées à la réalisation d'essais sur la station d'épuration, à la pose d'un point de mesure sur la station des Muraires, ainsi qu'à la réalisation d'un raccordement au réseau électrique. L'évolution des dépenses d'investissement est la suivante :

<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
1 398 973,44	181 977,44	2 531 291,24

Pour 2020, les dépenses d'investissement sont principalement constituées des travaux à réaliser sur le réseau d'eaux usées et listées dans le tableau ci-dessous. A ces travaux, il faut ajouter le remboursement du capital de la dette et l'achat de véhicule(s).

Nature des travaux à réaliser
Travaux sur la canalisation eaux usées (EU) - Chemin de Gazan
Travaux sur la canalisation EU - Avenue Van Gogh
Divers travaux sur les canalisations, la station d'épuration, et les stations de relevage

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations aux amortissements, du FCTVA, ainsi que du report de l'excédent de la section de fonctionnement. **Il est à noter qu'aucun appel à l'emprunt n'est inscrit sur ce budget.**

AR PREFECTURE

083-218300739-20200723-20\_23-DE  
Regu le 27/07/2020

L'EAU

Le fonctionnement :

Les dépenses sont constituées par les amortissements, la participation communale au syndicat intercommunal d'adduction des eaux de la source d'Entraigues (SIAE), leur évolution est la suivante.

CA 2018	CA 2019	BP 2020
338 437,87	296 677,98	432 973,79

Les recettes sont composées de la redevance versée par les usagers, ainsi que par les dotations aux amortissements.

L'investissement :

En 2019, les travaux réalisés se répartissent comme suit : pose d'un stabilisateur sur une conduite route des Mayons ; changement d'une conduite au réservoir de Gameton ; et installation d'une fontaine au city stade du Vergeiras. L'évolution de ces dépenses est relatée ci-dessous :

CA 2018	CA 2019	BP 2020
178 016,75	95 376,77	1 511 810,09

Nature des travaux à réaliser
Rue Jacques Brel travaux sur la canalisation PE63 et reprise de 19 branchements
Rue Anatole France travaux sur les 2 canalisations (90 et 100 AC) par 140ml de PE125 et reprise de 18 branchements
Réducteur de pression sur les canalisations du quartier Font Freye
Remise en état de la chambre de vanne du réservoir Saint Antoine
Divers travaux sur les canalisations et réservoirs

Les recettes d'investissement sur l'exercice 2020 sont constituées du report de l'excédent d'investissement et de fonctionnement sans oublier les dotations aux amortissements.

Il est à noter que sur ce budget comme sur le budget annexe d'assainissement **aucun emprunt n'est prévu.**

AR PREFECTURE

083-218300739-20200723-20\_23-DE

Regu le 27/07/2020

LE CINEMA

Ce budget a été créé en 2016 suite à la liquidation judiciaire de l'association qui en avait la gestion.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées par des dépenses de personnel et les frais de programmation.

L'évolution de ces dépenses de fonctionnement peut se résumer ainsi :

CA 2018	CA 2019	BP 2020
117 978,10	119 905,54	154 936,50

L'évolution des dépenses d'investissement, qui est résumée ci-dessous, est consacrée à la réfection de la salle et du matériel de projection.

CA 2018	CA 2019	BP 2020
25 753,10	24 228,00	41 692,66

## CONCLUSION

Dans la mesure où la précédente municipalité n'a pas procédé au vote du budget primitif 2020 et compte tenu du peu de temps disponible pour réaliser les prévisions budgétaires ainsi que les différents documents nécessaires à cet acte important pour la nouvelle équipe élue le 28 juin 2020, le ROB qui vous est présenté prévoit un budget de transition.

Toutes les dépenses obligatoires tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement ont été prévues, notamment des travaux prioritaires de mise en sécurité des écoles René CHAR et Jean JAURES mais aussi du château de PIOULE où il faut refaire en urgence une grande partie de la toiture.

Conscient des demandes de certains administrés qui se plaignent de l'état de certaines voiries communales, une partie de l'enveloppe budgétaire d'investissement est consacrée à leur réfection.

Le budget de fonctionnement représente une grande partie des charges pour la commune, dont les dépenses de personnel qui ont augmenté significativement suite, notamment, à des recrutements de personnels. Il nous faudra être très attentif sur ce poste qui laisse très peu de marge de manœuvre au regard des recettes disponibles à ce jour.

Il nous reste peu de temps pour réaliser en 2020 un volume conséquent de travaux, la COVID-19 étant passée par là au printemps. Les dépenses budgétées répondent à cette problématique de temps restreint d'exécution.